



Economie

DELIBERATION N°DELIB2022_161
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 19 JUILLET 2022

Extrait du registre des délibérations

Objet : Projet d'aménagement du parc d'activités Bièvre-Dauphine 3 de la Communauté de Communes Bièvre-Est : avis au titre de l'évaluation environnementale

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents :

ALLARDIN Yves, BALLY Véronique, BESSON Roland, BEVILACQUA Filippa, BLACHOT-MINASSIAN Fabienne, BOUTANTIN-BETHUNE Laurence, BRICOTEAUX Christine, CANTOURNET Gérald, CATTIN Bruno, CHASSON Martine, CLOPPET Antoine, COLOMBIN Marcel, DEVEAUX Monique, FAVIER Anne, FAYOLLE Nadine, FERRANTE François, GAL André, GERIN Anne, GOY Olivier, GRANDPERRIN Denis, GRENIER Florian, GUILLAUD-BATAILLE Bruno, HAUMESSER Paul-Henri, LOCONTE Jean-Pierre, MOREAU Anthony, MOTTE Alyne, PAPILLON Serge, PELLAT Xavier, PENET Jean-Yves, PERRIN-COCON Roland, ROUDET Bruno, REMOND Luc, REUX Nadine, ROSTAING-PUISSANT Michel, RUELLO-MOGORE Lydia, RUSSIER Alain, SENTIS Fabienne, SERAYET Carole, SOUBEYROUX Jean-Louis, STEVANT Julien, ZULIAN Valérie

Pouvoirs :

BEAUFORT Nathalie donne pouvoir à COLOMBIN Marcel, BETHOUX Sophie donne pouvoir à PAPILLON Serge, CARRON Denis donne pouvoir à PERRIN-COCON Roland, COUVERT Laurent donne pouvoir à STEVANT Julien, FAURE Nathalie donne pouvoir à SERAYET Carole, GATTAZ Bruno donne pouvoir à CHASSON Martine, GUTTIN Christine donne pouvoir à REUX Nadine, LEVEQUE Jean-Christophe donne pouvoir à REMOND Luc, MOLLIERE Denis donne pouvoir à CATTIN Bruno, PERVES Adrienne donne pouvoir à CLOPPET Antoine, POLAT Julien donne pouvoir à ALLARDIN Yves, REY Freddy donne pouvoir à SERAYET Carole

Absents ou excusés :

BARBIERI Jérôme, FORTOUL Pascal, GRASSO Angélique, GUICHERD-DELANNAZ Michel, GUTTIN Christian, MOLLIER-SABET Françoise, PESCHEL Claire, PRESUMEY Franck, VIAL Johanne

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Olivier GOY

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – 40 Rue Mainssieux – CS 80363 – 38516 Voiron Cedex
Tél : 04 76 93 17 71 / www.paysvoironnais.com

Rapporteur : Jean-Yves PENET, 10ème vice-président en charge de l'économie locale, du tourisme et de l'agriculture

Le rapporteur expose :

La Communauté d'Agglomération a été saisie par le Préfet pour donner son avis sur l'évaluation environnementale du projet d'aménagement de Bièvre-Dauphine 3 réalisée par la Communauté de Bièvre-Est.

Ce projet de 19,4 ha a pour vocation d'accueillir des entreprises de production ne pouvant s'implanter dans des secteurs de renouvellement urbain.

Il a été conduit conjointement avec le Pays Voironnais et en complémentarité avec le développement de la zone d'activités de Bièvre-Dauphine sur la commune de Rives depuis le milieu des années 2000 et son projet d'extension en cours d'étude (convention de partenariat pour la commercialisation des espaces, lots de tailles différentes permettant accueillir des typologies d'entreprises distinctes, étude paysagère commune, mutualisation de parking relais...).

En ce qui concerne l'étude d'impact, la séquence Eviter-Réduire-Compenser a été respectée.

Globalement, l'étude d'évaluation environnementale ainsi que les mesures d'accompagnement semblent cohérentes avec les problématiques identifiées.

Par conséquent, il est proposé de donner un avis favorable au titre de l'évaluation environnementale relative au projet d'aménagement du parc d'activités Bièvre-Dauphine 3.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais s'est réuni le mardi 19 juillet 2022 sous la présidence de Monsieur Bruno CATTIN, en suite de la convocation en date du 12/07/2022.

Considérant l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants,

Vu le Code de l'environnement notamment les articles L 122-1 V et R 122-7,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Agriculture, Tourisme du 5 juillet 2022

Considérant le dossier d'évaluation environnementale relatif à l'aménagement du parc d'activités Bièvre-Dauphine 3 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes de Bièvre-Est,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL :

- Donne un avis favorable à l'évaluation environnementale indiquée en objet,
- Autorise le Président à finaliser et à signer tous documents administratifs ou juridiques afférents.

La présente délibération est adoptée :

Pour : 50 / Contre : 3 / Abstention : 0


Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a fait l'objet selon sa nature d'une publication le 27/07/2022 ou d'une notification et a été transmis à la Préfecture de l'Isère.

Fait à Voiron, le 20 juillet 2022

Bruno CATTIN

Président

Signé par : Bruno CATTIN
Date : 22/07/2022
Qualité : PRESIDENT



Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place Verdun 38000 Grenoble ou par voie dématérialisée via l'application «Télérecours citoyens» sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.